

PAGE 2-6

- Points de vue nationaux: Oleksandr Ovdiienko - Ukraine, Alfred Oli - Albanie, Andreas Schiess - Suisse, Frantisek Suchy - Slovaquie

PAGE 7

- Développements intervenus au sein du SCEPC

PAGE 8

- Division Affaires politiques et politique de sécurité de l'OTAN - Mr. Robert Simmons, NATO DASG

PAGE 9

- Programme « La science au service de la paix » - Prof. Sinan Akkar

PAGE 10

- Portrait d'un expert civil : Bjorn Sandstrom - Comité médical mixte

PAGE 11-12

- Du côté de l'EADRCC: points de vue d'Oleg Piinsky (Ukraine) et de Clas Herbring (Suède), personnes détachées auprès de l'EADRCC au titre de contributions nationales volontaires

PAGE 13

- La tribune des clients des PCU : les lignes de communication terrestre vers l'Afghanistan, Pieter Vogel, Centre interallié de coordination des mouvements (SHAPE)

PAGE 14-15

- Les PCU au sein des autres organisations internationales : David Fisher, administrateur principal, recherche juridique, Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Avertissement : publiés sous l'autorité du SGA pour les opérations, les avis exprimés dans ce Bulletin ne reflètent pas nécessairement l'opinion ou la politique officielle des gouvernements des pays membres ni celle de l'OTAN.

EDITORIAL

Martin Howard, secrétaire général adjoint de l'OTAN pour les opérations



Les PCU : un partenariat dynamique

En novembre dernier, la ville de Poiana Brasov (Roumanie) a constitué une toile de fond très pittoresque à la première réunion plénière du SCEPC à laquelle j'assistais en tant que secrétaire général adjoint pour les opérations, et la qualité des débats a certainement été à la hauteur de celle du panorama. Le climat constructif de partage d'informations et de données d'expérience m'a particulièrement enthousiasmé. La zone euro-atlantique est vaste et l'OTAN apporte une valeur ajoutée indéniable en rassemblant des représentants de ministères de l'Intérieur et d'agences de gestion des situations d'urgence, le but étant de mettre en commun les meilleures pratiques et de renforcer la coopération. Quelle expérience fascinante que de participer à un grand rassemblement international de personnes dont l'attention se porte essentiellement sur des questions qui concernent directement les populations civiles de leurs pays respectifs : l'état de préparation face aux attentats terroristes, la réaction aux situations d'urgence et la protection des infrastructures essentielles !

Les Plans civils d'urgence (PCU) et les pays partenaires ont coopéré étroitement depuis le tout début du Partenariat pour la paix (PPP). Les PCU ont toujours été au premier rang des activités menées avec les Partenaires et ont souvent servi de « banc d'essai » pour le renforcement de la participation des Partenaires aux activités de l'Alliance et de la notion de « coappropriation ». Dès 1998, les activités des bureaux et comités d'étude des PCU ont été ouvertes aux Partenaires. Quant au Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe (EADRCC), qui fêtera son dixième anniversaire cette année, il constitue un outil efficace du Partenariat au sein de la structure civile du siège de l'OTAN. À Poiana Brasov, j'ai été impressionné par l'unité de vue exprimée au sujet du rôle opérationnel de ce Centre - incarnation même de ce partenariat dynamique.

Les PCU de l'OTAN sont relativement uniques en ce qu'ils offrent un cadre où l'ensemble des thèmes sont d'abord discutés autour d'une table rassemblant les représentants des 49 pays du CPEA et où la distinction entre Partenaires et Alliés relève quasi exclusivement de la sémantique. Les Partenaires ont par conséquent un pouvoir considérable sur la prise de décisions dans le domaine des PCU et ils peuvent, sur un pied d'égalité avec les Alliés, modeler la politique en fonction de leurs propres besoins. Peu d'autres enceintes internationales offrent un tel niveau de relations étroites et pratiques et de telles possibilités de coopération opérationnelle tangible.

CITATION PCU

« Ces quelques dernières années, l'OTAN s'est adaptée aux nouveaux risques et défis du 21^e siècle et est devenue un instrument de sécurité très souple. Un instrument non seulement au service de ses 26 pays membres, mais aussi, et de plus en plus, au service de la communauté internationale au sens large. »

Jaap de Hoop Scheffer, secrétaire général de l'OTAN, Abou Dhabi, 24 janvier 2008

J'encourage vraiment les pays partenaires à exploiter pleinement la possibilité qui leur est offerte de façonner l'agenda des PCU et les décisions que prennent ces derniers. Dans la mesure où les activités de l'OTAN relèvent de plus en plus du domaine de la stabilisation et de la reconstruction, les vastes réseaux d'experts civils disponibles dans toute la zone euro-atlantique, aussi bien dans les pays partenaires que dans les pays alliés, se révéleront une ressource précieuse permettant de renforcer la dimension civile des opérations de l'OTAN.

Cette édition du bulletin « aPerÇU » consacrée au Partenariat s'appuie sur une large sélection de contributions nationales, sur des articles émanant d'autres forums de l'OTAN, tel celui responsable du programme « La science au service de la paix », ainsi que sur un papier spécial - et très apprécié - de Bob Simmons, le secrétaire général adjoint délégué pour les affaires politiques et la politique de sécurité. Nous sommes aussi heureux de présenter une contribution de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Je vous invite à lire le présent bulletin, dont l'objet est d'illustrer le vaste champ d'action des PCU et la coopération avec les Partenaires.

POINTS DE VUE NATIONAUX SUR LES PCU POINTS D

On trouvera ci-après les contributions de l'Ukraine, pays partenaire qui entretient des liens étroits avec l'OTAN dans le cadre de la Commission OTAN-Ukraine ; de l'Albanie - pays qui participe au plan d'action pour l'adhésion (MAP), conçu pour les pays aspirant à entrer dans l'Alliance ; de la Suisse, partenaire qui contribue activement aux activités PCU de l'OTAN ; et enfin de la Slovaquie - pays de l'OTAN et ancien participant au MAP.



LE POINT DE VUE DE L'UKRAINE

Coopération Ukraine-OTAN dans le domaine du partage d'informations sur les situations d'urgence



Lors de la catastrophe de Tchernobyl, l'Ukraine a fait le douloureux apprentissage de l'importance de l'aide internationale mutuelle et du partage d'informations sur les situations d'urgence.

Depuis son indépendance en 1991, l'Ukraine a œuvré à la mise en place d'un système indépendant de réaction aux situations d'urgence. Elle a également établi des relations plus étroites avec ses voisins, ainsi qu'avec les organisations internationales et régionales s'occupant de prévention des situations d'urgence et de gestion des conséquences. L'OTAN est une des premières organisations à avoir accepté de coopérer avec l'Ukraine dans ce domaine. Cette coopération a marqué le début des relations OTAN-Ukraine dans le domaine des plans civils d'urgence ; relations qui ont pris la forme d'échanges d'informations réguliers, d'exercices et d'autres activités pratiques.

Les relations officielles avec l'OTAN ont débuté le 16 décembre 1997 avec la signature du mémorandum d'entente sur les plans civils d'urgence et l'état de préparation aux catastrophes entre l'OTAN et le ministère ukrainien chargé des situations d'urgence et de la protection de la population contre les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl. À cette époque, le ministère ukrainien des situations d'urgence a participé activement aux activités organisées dans le cadre du Partenariat pour la Paix. Malgré cela, on observait un manque d'échanges réguliers d'informations sur les situations d'urgence dans la région euro-atlantique et il fallait renforcer la coordination des interventions menées conjointement. L'Ukraine soutient activement les travaux du Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe (EADRCC) depuis sa création en

1998. Dans le cadre de son soutien à l'EADRCC, l'Ukraine a également beaucoup appris au contact des pays de l'OTAN et des pays partenaires.

Le présent article est axé sur les principaux domaines où la coopération en matière de partage d'informations sur les situations d'urgence sert les intérêts mutuels de toutes les parties, comme l'établissement de bases juridiques saines et les niveaux adéquats de partage d'informations. Il porte aussi sur la coopération dans le cadre du Programme national de partenariat des États-unis.

En 1991, l'Ukraine a commencé le développement d'une nouvelle législation et d'accords bilatéraux sur l'alerte et l'assistance transfrontière dans des situations d'urgence. Nous avons appris ainsi que les mécanismes bilatéraux constituent la solution la plus rapide pour obtenir ou apporter de l'aide. Parallèlement, nous avons compris que si les ressources sont limitées ou si une aide complémentaire ou très spécifique est requise, une coordination au niveau multilatéral est essentielle. Pour cette raison, l'Ukraine a commencé à apporter une coopération et un soutien actifs au Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe (EADRCC). Les fruits immédiats de cette coopération ont été l'obtention rapide d'informations précises et structurées sur les situations d'urgence dans le domaine civil.

Nous utilisons régulièrement ces informations à des fins de planification lorsque l'Ukraine apporte une aide humanitaire, participe à des opérations de recherche et sauvetage et à d'autres activités dans la région euro-atlantique et au-delà. Ces expériences fructueuses avec l'EADRCC nous ont permis de comprendre qu'il est également important d'établir d'autres canaux de partage d'informations. Aujourd'hui, nous avons et développons des échanges d'informations aux niveaux suivants :

- intergouvernemental : principal niveau de partage d'informations dans le cadre des accords bilatéraux ;
- multilatéral : coopération avec des centres de coordination multinationaux, ce qui constitue un outil efficace pour la coordination de l'aide en cas d'urgence ;
- local : ce niveau porte aussi sur le partage d'informations avec les pays voisins sur des questions comme l'alerte et l'assistance mutuelle transfrontière rapide, qui constituent des priorités absolues ;
- interne : le ministère des situations d'urgence se tient en contact permanent avec les représentants des missions diplomatiques et autres missions étrangères en Ukraine. Ces contacts ont pour principal objectif de faire connaître les dernières procédures d'intervention d'urgence nécessaires pour les institutions et citoyens étrangers travaillant en Ukraine.

Le fait de maintenir des échanges d'informations adéquats à tous les niveaux, ainsi que des mesures appropriées de réaction aux situations d'urgence n'est pas du seul ressort du ministère des situations d'urgence. Bon nombre d'autres organismes gouvernementaux sont associés à ce processus. La loi sur la protection civile régit la coopération civilo-militaire interagences, les actions conjointes, les échanges d'informations ainsi que les autres activités liées aux interventions d'urgence.

Un projet important qui mérite d'être mis en lumière est le programme de partenariat entre l'État et la Garde nationale américaine. Depuis 1993, l'Ukraine et la Garde nationale de Californie ont mis en place un excellent partenariat, qui permet d'améliorer plusieurs pans de la sécurité nationale de l'Ukraine. L'amélioration des relations civilo-militaires, de l'interopérabilité et du partage d'informations entre agences figure aux premiers rangs des priorités de ce programme. La tenue de l'exercice annuel conjoint civilo-militaire « Rough and Ready » en est une parfaite illustration. Cet exercice a commencé sur une base bilatérale. Par la suite, il est devenu un exercice régional multilatéral avec la participation de la Géorgie, de l'Ukraine, de l'Azerbaïdjan et de la Moldova (pays du Groupe GUAM).

Une autre étape importante sera franchie en 2008. L'EADRCC participera à l'exercice « Rough and Ready » et les pays du GUAM utiliseront les procédures OTAN de réaction en cas de catastrophe. Cette étape sera bénéfique à tous les participants: contacts avec les meilleurs systèmes de réaction en cas de catastrophe ; coopération entre les agences nationales et les deux organisations internationales couvrant les régions euro-atlantiques et du GUAM. En outre, pour améliorer l'échange d'informations et les relations avec les plans civils d'urgence de l'OTAN et l'EADRCC, le ministère des situations d'urgence a détaché depuis plus d'un an un représentant auprès de l'EADRCC. Nos relations avec les personnels de l'EADRCC et des PCU sont très bonnes et nous avons pu acquérir une expérience utile sur les procédures OTAN de réactions en cas de catastrophe liées aux échanges d'informations. Par ailleurs, notre représentant joue un rôle important dans les activités de préparation de l'exercice « Rough and Ready » et des autres activités du Programme de partenariat individuel de l'Ukraine.

Enfin, le ministère ukrainien chargé des situations d'urgence poursuit le développement de relations avec la branche civile de l'OTAN, les pays membres et les Partenaires. Nous voyons dans le développement de la coopération régionale de nombreuses possibilités d'améliorer nos capacités. L'Europe du Sud-Est, les pays du GUAM et les régions euro-atlantiques sont les zones sur lesquelles l'Ukraine porte l'essentiel de ses efforts afin d'améliorer les capacités de réaction aux situations d'urgence. Nous pensons que le développement de réseaux d'échange d'informations et de la formation permanente dans ce domaine va de pair avec une amélioration de l'efficacité et des capacités de toutes les régions avoisinantes.



LE POINT DE VUE DE L'ALBANIE

Protection civile et gestion des situations d'urgence en Albanie : Lutte contre les incendies de forêt et défis futurs



En Albanie, la protection civile relève de la stratégie de sécurité nationale. Cette discipline englobe une gamme complexe d'arrangements, de moyens et de forces opérationnelles et elle fait intervenir de nombreuses mesures de planification et de mise en œuvre. Ces mesures sont exécutées conformément à la politique et au programme gouvernemental, ainsi qu'en coopération avec les partenaires internationaux.

Un cadre juridique a récemment été adopté, qui crée les conditions pour le développement et la consolidation de la protection civile. La nouvelle approche de l'Albanie à l'égard de la protection civile comprend l'adoption de réformes, qui visent à aligner la législation du pays sur les normes de l'Union européenne et de l'OTAN.

Des progrès ont été accomplis en ce qui concerne le contrôle démocratique des structures de la protection civile. Des progrès ont également été réalisés dans le domaine de la planification, de la mise en œuvre des normes et de la coopération internationale, en particulier les activités menées dans le cadre du programme de Partenariat pour la paix avec l'OTAN.

Le Service chargé de la gestion des situations d'urgence dans le domaine civil en Albanie est un acteur important des événements organisés par la Planification civilo-militaire pour les situations d'urgence (CMEP), l'Initiative pour l'Europe du Sud-Est (IESE), le Réseau de simulation en Europe du Sud-Est (SEESIM), l'Initiative sur l'état de préparation aux catastrophes et leur prévention pour l'Europe du Sud-Est (DPPI/SEE), l'Initiative mer Noire, etc. Dans ce domaine, l'Albanie coopère étroitement avec ses homologues dans les pays voisins et au-delà.

Le Service chargé de la gestion des situations d'urgence dans le domaine civil en Albanie a suivi les procédures normalisées pour l'établissement de ses structures. La coordination des activités lors de la gestion d'une situation d'urgence se fait dans le cadre du Plan national pour les situations d'urgence civiles, approuvé par le Conseil des ministres. Les agences internationales actives dans le pays disposent de leurs propres plans d'alerte en cas de situation d'urgence civile en Albanie. Comme le prescrit la loi, ce sont les structures permanentes et temporaires qui prennent la direction des opérations au niveau central et local en matière de planification et de réaction dans le domaine des situations d'urgence civiles et des catastrophes naturelles en Albanie.

LUTTE CONTRE LES INCENDIES DE FORÊT AYANT FRAPPÉ L'ALBANIE PENDANT L'ÉTÉ 2007

Les incendies de forêt sont rares en Albanie. Les derniers feux signalés remontent à 60 ans. Néanmoins des incendies dévastateurs ont frappé de grandes parties du territoire de l'Albanie pendant l'été 2007. Au total, 1036 incendies ont calciné 4150 Ha de forêts et de pâturages. Heureusement, grâce à l'efficacité des structures chargées de gérer cette situation, aucune victime n'a été à déplorer. Les températures élevées (avec des pics jusqu'à 43°) et la sécheresse prolongée avaient créé les conditions propices à une propagation des feux dans les forêts et les champs. Dans de nombreux cas, ce sont les bergers qui, en pratiquant les vieilles pratiques agricoles d'écobuage, étaient à l'origine de ces incendies. Dans d'autres cas, les incendies étaient dus à des causes accidentelles ou il s'agissait encore parfois d'actes criminels.

Compte tenu de l'extrême gravité de la situation, le Conseil des ministres a mis sur pied un Comité interministériel, présidé par le vice-premier ministre. Ce Comité était le principal organe de décision. Il a analysé la situation, défini des mesures, attribué des tâches aux structures pertinentes, y compris le secteur militaire, en fonction des capacités intrinsèques de ces différentes structures. Au niveau central, l'opération de lutte contre l'incendie a été dirigée par le Directeur général des situations d'urgence civiles et le Commandant général des forces militaires. Une équipe de direction opérationnelle a été constituée pour coordonner les activités opérationnelles. Au niveau opérationnel, différentes unités ont été associées à la lutte directe contre les incendies, en particulier les Unités des services forestiers, le Service de lutte contre les incendies et de sauvetage, la Police d'État, le Service d'ambulances, les autorités locales, les volontaires et les communautés locales.

ASSISTANCE INTERNATIONALE

Compte tenu du caractère exceptionnel de ces incendies, les ressources internes ne permettaient pas de faire face à la situation et l'Albanie a dû solliciter l'aide de la communauté internationale. La Direction générale des situations d'urgence dans le domaine civil s'est tenue en contact régulier avec le Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe (EADRCC). Grâce à une coordination efficace avec ce Centre, nous avons passé contrat pour des aéronefs auprès

de l'Ukraine et pour des hélicoptères auprès d'une société allemande. Ces aéronefs ont pris part à une opération coordonnée de lutte contre les incendies. Certains pays sont venus en aide à notre organisme sous la forme de services. Le bureau d'USAID à Tirana a par exemple offert une aide financière pour les opérations. Le Service de la protection civile italienne a fourni à l'Albanie des moyens aériens pour l'aider à lutter contre les incendies dans les zones montagneuses difficiles d'accès. En novembre 2007, nous avons signé un accord de coopération avec le Département de la protection civile italienne. Nous avons organisé une conférence nationale sur la protection civile à Tirana, avec la participation du Conseil de l'Europe, de l'Union européenne, de la Banque mondiale, de l'ISDR de l'ONU, d'autres institutions et représentations internationales à Tirana.

ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE CETTE SITUATION

La situation d'urgence provoquée par ces incendies de forêt était vraiment inattendue, ce genre d'événement se produisant rarement. D'un point de vue structurel, nous aurions dû mettre en place davantage de centres de soutien logistique et de centres d'intervention rapide dans toutes les régions du pays, ce qui nous aurait permis de disposer d'installations plus performantes pour faire face à ces situations d'urgence. Ces centres nous auraient aidés à mieux coordonner et recevoir l'aide des pays voisins. Nous estimons qu'il faut réexaminer cette idée de centre ou de cellule opérationnelle pour les Balkans et y inclure des pays comme la France, l'Espagne, l'Italie, le Portugal et la Grèce (qui paient aussi un lourd tribut aux incendies de forêt). Un centre de ce type permettrait d'effectuer des interventions efficaces, rapides et coordonnées en cas d'incendies de forêt.

L'Albanie a acquis, à l'occasion de ces incendies de 2007, une grande expérience de la lutte contre le feu et de la gestion de ce type de situation. Cette expérience a permis de renforcer les mesures portant sur les aspects structurels, organiques et juridiques de la protection civile en Albanie.

Pour plus d'information, consulter le site www.moi.gov.al

LE POINT DE VUE DE LA SUISSE



Dix ans après son adhésion au Conseil de partenariat euro-atlantique/Partenariat pour la paix, la Suisse a procédé récemment à un réexamen interne de sa politique en matière de PCU au sein du CPEA/PPP. Des réexamens réguliers de la politique en matière de PCU permettent de s'assurer que cette politique est correctement appliquée et de l'adapter à l'évolution du contexte international.

LES PRIORITÉS DE LA SUISSE ONT-ELLES CHANGÉ ?

Améliorer constamment notre capacité de répondre à une crise humanitaire ou à une catastrophe dans la zone euro-atlantique et au-delà est et restera l'une des grandes priorités de la Suisse. Les victimes doivent pouvoir compter rapidement et sans condition sur une assistance efficace. Nous sommes déterminés à atteindre cet objectif et veillerons à assurer la continuité et l'essence de notre dispositif en exploitant et en partageant les atouts des uns et des autres. Ce faisant, nous tirons profit et enseignements de l'échange d'expériences, ainsi que des stages et des activités de formation qui nous sont offerts. Lorsque survient une catastrophe, les efforts nationaux doivent, au besoin, être complétés par une aide internationale. La Suisse a donc tout intérêt à ce que les questions pertinentes en matière de réponse aux catastrophes soient examinées en configuration CPEA et à ce que le Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe (EADRCC) subsiste en configuration CPEA.

QUEL EST LE RÔLE DES PCU EN CONFIGURATION CPEA ?

Le CPEA continue de jouer un rôle crucial dans l'établissement de plans d'urgence par les acteurs civils et militaires. Il constitue une base précieuse pour l'analyse des menaces et des risques qui pèsent sur les populations civiles. Il est un réseau au sein duquel sont envisagées des mesures de protection plus efficaces. Les acteurs des PCU devraient respecter les mandats et les activités des États et des organisations mondiales et régionales et adhérer aux concepts établis à l'échelle internationale. En tant qu'instance régionale euro-atlantique, le CPEA peut contribuer à combler les lacunes que présentent les systèmes nationaux de réponse et apporter son soutien à d'autres organismes, comme le BCAH des Nations Unies, dans l'exécution de leur rôle de coordination et de réponse.

QUELLES SONT LES ASPECTS PRINCIPAUX DE LA PARTICIPATION DE LA SUISSE AUX PCU ?

Si l'on veut utiliser efficacement et dans les meilleurs délais les ressources limitées mises à notre disposition, il est vital de clarifier et de résoudre les questions en suspens ayant un rapport avec la coopération internationale. Depuis qu'elle participe au Haut Comité pour l'étude des plans d'urgence dans le domaine civil (SCEPC), la Suisse accorde une attention particulière aux questions précisées ci-après et elle poursuivra dans cette voie.

Pour réagir promptement et utiliser les ressources efficacement lors d'une catastrophe, il faut savoir avec précision quels sont les mandats des différents acteurs nationaux et internationaux, ces mandats doivent être exécutés de manière rationnelle, la répartition des tâches doit être transparente, et il faut qu'il y ait une réelle volonté de coordonner les activités, en fonction des besoins et des possibilités, et d'échanger les informations de manière continue. Il convient d'éviter les doubles emplois.

Pour la Suisse, les PCU doivent accessoirement faire appel aux ressources militaires à des fins civiles, comme pour les secours en cas de catastrophe, lorsque les moyens nationaux sont insuffisants. La directive ministérielle pour les PCU prévoit le soutien des autorités civiles dans des situations d'urgence. À cet égard, il convient de prendre en compte le principe de subsidiarité dans l'établissement des plans civils et militaires, dans le respect des procédures en vigueur, de manière à organiser une réponse civilo-militaire coordonnée. Pour que la coopération entre les acteurs civils et militaires soit efficace, il convient de définir clairement le mandat de chacun, de respecter les principes humanitaires, et d'harmoniser la coopération et la formation conjointe. S'agissant du respect des principes humanitaires, il est bon de souligner que l'octroi d'une assistance ne peut être lié à des opinions politiques ou militaires. L'aide doit être fonction des besoins réels et distribuée de manière impartiale et neutre. Ces principes doivent être garantis aussi bien en théorie que dans la pratique des opérations.

La protection des populations civiles restera un aspect essentiel des PCU. Cela inclut des plans de prévention et d'atténuation des conséquences d'une attaque CBRN. La mise en œuvre du plan d'action en matière de PCU nécessite une attention constante de notre part. En plus des contributions qu'elle a fournies dans le cadre du projet SAGBATA (logiciel de gestion des conséquences) et des efforts qu'elle a déployés pour développer l'échange d'informations dans le domaine de la protection des infrastructures essentielles (CIP) par l'organisation d'ateliers PCU-CIP, la Suisse restera engagée dans le domaine de l'état de préparation sur le plan juridique.

Enfin, les instances fédérales engagées dans les activités des PB&C continueront de participer à l'échange d'informations et de tirer parti de l'accès qui leur est donné à un réseau distinct, riche en informations et en compétences. Après tout, l'état de préparation commence par une bonne connaissance mutuelle.



LE POINT DE VUE DE LA SLOVAQUIE



Le but des plans civils d'urgence est de soutenir les autorités militaires de l'OTAN, d'aider les autorités nationales à assurer la protection des populations civiles des pays de l'Alliance et des pays partenaires et d'aider à renforcer les capacités de gestion des conséquences. Ces buts s'inspirent du document de base intitulé « Directive ministérielle pour les plans civils d'urgence ». (Généralement, cette directive couvre une période de deux ans ; la directive actuelle s'étendra cependant sur trois ans, conformément à une décision exceptionnelle de la réunion plénière 2007 du Haut Comité pour l'étude des plans d'urgence dans le domaine civil prolongeant d'un an la validité de la directive ministérielle 2007-2008.)

La directive ministérielle contient une gamme étendue de tâches destinées à tous les acteurs concernés, mais laisse certains domaines d'activités aux pays. Elle aide les pays à harmoniser leurs propres priorités avec les buts définis par l'Alliance. Par ailleurs, la directive ministérielle de l'OTAN pour les plans civils d'urgence peut également servir d'outil de gestion des plans civils d'urgence au niveau national. C'est le cas en Slovaquie. Nous avons régulièrement utilisé ce document comme cadre de planification et d'évaluation des activités nationales dans le domaine des plans civils d'urgence. Le ministère de l'Intérieur, généralement en charge des plans civils d'urgence en Slovaquie, élabore chaque année une directive nationale dans ce domaine. Tous les ministères concernés disposent ainsi d'un outil favorisant une planification cohérente. Cette approche permet de faire en sorte que l'on ne s'écarte pas des priorités généralement admises, tout en laissant une marge de manœuvre suffisante aux différents ministères pour définir et énoncer leurs propres besoins.

Récemment, quelques changements administratifs importants ont été apportés au sein du ministère slovaque de l'Intérieur. Compte tenu de l'analyse de nos besoins, des priorités nationales et de la nécessité d'améliorer la coordination avec les organisations internationales, une nouvelle division a été mise en place dans le domaine de la protection civile et des plans civils d'urgence (Division de la gestion des crises et de la protection civile). Cette structure permettra d'améliorer l'état de préparation en matière de protection civile et de gestion des conséquences de situations d'urgence majeures. Fondée sur une approche « tous risques », elle prévoit aussi la possibilité d'apporter une assistance humanitaire, le cas échéant. Dans le même temps, elle contribuera à améliorer la coopération avec les autres ministères dans le domaine des plans civils d'urgence, en particulier avec le secteur militaire. La République slovaque expérimente depuis longtemps l'engagement de personnels civils et militaires sous un commandement civil, tradition qui a été testée et validée lors des exercices de gestion des crises OTAN/EADRCC.

DÉVELOPPEMENTS INTERVENUS AU SEIN DU HAUT COMITÉ POUR L'ÉTUDE DES PLANS D'URGENCE DANS LE DOMAINE CIVIL (SCEPC)

Les PB&C et le SCEPC connaîtront une année 2008 très active, au cours de laquelle ils devront relever nombre de défis intéressants.

En 2007, le SCEPC a achevé avec succès l'examen et l'actualisation du plan d'action en matière de PCU¹. Des initiatives recueillent une adhésion de plus en plus forte, comme le mémorandum d'entente (MOU) sur la facilitation des transports civils transfrontières d'importance vitale, qui devrait bientôt être signé par plusieurs nouveaux pays. De même, le projet visant à élaborer des directives non contraignantes et des normes minimales continue de progresser. Outre les directives en matière de réponse et le programme de formation internationale, le SCEPC a approuvé, le 23 janvier 2008, le principe d'une équipe de soutien consultative. Il s'agit d'un outil supplémentaire offrant au pays qui en fait la demande des avis d'experts qui l'aideront à évaluer et à accroître son état de préparation aux situations d'urgence. Ce ne sont là que deux des nombreuses initiatives d'ordre pratique prises dans le cadre du plan d'action en matière de PCU.

Suite à la tâche définie à la réunion plénière du SCEPC en novembre 2007, le SCEPC en session permanente examinera

plus avant comment améliorer le soutien aux autorités nationales, l'accent étant mis sur les catastrophes naturelles. L'objectif est d'identifier des activités qui pourraient être menées, par exemple une étude des PB&C sur des capacités aériennes spécifiques de lutte contre l'incendie, disponibles dans le commerce. De telles vues d'ensemble aideront les pays à améliorer leur état de préparation.

Les exercices seront au nombre de trois. L'exercice de gestion des crises se déroulera du 16 au 22 avril 2008 et comprendra, entre autres, une activité liée aux infrastructures essentielles et pour laquelle des compétences en matière de PCU seront nécessaires. L'exercice sur le terrain UUSIMAA de l'EADRCC, qui se déroulera en Finlande du 2 au 6 juin 2008, rassemblera les premiers intervenants de plusieurs pays. Le scénario sera celui d'une catastrophe naturelle (en l'occurrence des inondations), aggravée par des risques complexes touchant les infrastructures essentielles dans la région d'Helsinki. Pour terminer, faisant suite à l'exercice sur table Green Cloud, le SCEPC organisera un autre exercice sur table intitulé Amber Fog, qui mettra l'accent sur la gestion des conséquences d'incidents nucléaires/radiologiques. Cet exercice, qui sera précédé d'une demi-journée de formation et de préparation, aura lieu les 13 et 14 novembre. Dans le cadre des exercices, et à l'appui du SCEPC et des PB&C, il sera fait appel aux compétences d'experts civils.

Chantiers du SCEPC

- Comment répondre aux situations d'urgence et aux catastrophes naturelles
- Révision du cycle d'établissement et d'examen des PCU

1 Titre complet : Plan d'action en matière de PCU visant à améliorer la préparation du secteur civil face au risque d'attaques contre les populations civiles au moyen d'agents CBRN

Calendrier du SCEPC

➤ 2-4 avril	Sommet de Bucarest	Roumanie
➤ 16-22 avril	CMX 2008	Siège de l'OTAN
➤ 28-29 mai	Réunion plénière du SCEPC	Siège de l'OTAN
➤ 2-6 juin	Exercice de l'EADRCC Uusimaa 2008	Finlande
➤ 11-12 décembre	Réunion plénière du SCEPC	Siège de l'OTAN

REGARD VERS L'AVENIR

Calendrier des PB&C

➤ 28-29 février	Réunion plénière du CPC	Siège de l'OTAN
➤ 12-13 mars	Réunion plénière du CAPC	Siège de l'OTAN
➤ 17-18 mars	Réunion plénière de l'IPC	Siège de l'OTAN
➤ 9-10 avril	Réunion plénière du CCPC	Siège de l'OTAN
➤ 23-24 avril	Réunion plénière du JMC	Sofia (Bulgarie)
➤ 30 avril-2 mai	Participation du CCPC à la conférence sur la NNEC	Antalya (Turquie)
➤ 6-8 mai	Réunion plénière du PBIST	Riga (Lettonie)
➤ 12-16 mai	Steadfast Move 2008 (exercice sur les mouvements)	Izmir (Turquie)
➤ 21-23 mai	Réunion plénière du FAPC	Siège de l'OTAN
➤ 22 mai	Réunion du FAPC avec les pays du Dialogue méditerranéen	Siège de l'OTAN
➤ 7-9 juillet	Session d'orientation pour les nouveaux experts	Siège de l'OTAN
➤ 11-12 septembre	Réunion plénière du PBOS	Siège de l'OTAN
➤ 22-24 septembre	Séminaire du CPC sur la coopération civilo-militaire	Portugal (à confirmer)
➤ 20-21 octobre	Séminaire du CCPC sur la gestion des crises et la communication	Luxembourg

Division Affaires politiques et politique de sécurité de l'OTAN

La Division Affaires politiques et politique de sécurité de l'OTAN est responsable des questions relatives au Partenariat pour la paix, à l'élargissement, et au Conseil de partenariat euro-atlantique. Les activités des PCU sont étroitement coordonnées avec cette division, dans le cadre des plans d'action individuels pour le partenariat.

PLANS CIVILS D'URGENCE (PCU) ET COOPÉRATION AVEC LES PARTENAIRES - RÉFLEXION SUR LA VOIE À SUIVRE



Pratiquement depuis la création de l'Alliance, le programme des plans civils d'urgence (PCU) fait partie intégrante de l'approche de l'OTAN en matière de sécurité. Il est donc naturel que ce programme ait joué également un rôle important à mesure que l'OTAN s'ouvrait aux Partenaires. D'ailleurs, si l'on revient sur un partenariat qui dure depuis bien plus de quinze ans, on peut dire en toute objectivité que le programme des PCU est devenu l'un des principaux exemples de coopération aboutie au sein du Conseil de partenariat euro-atlantique/Partenariat pour la paix et au-delà.

Le programme des PCU s'est révélé un moyen extrêmement efficace pour enrôler les Partenaires dans une coopération pratique avec l'Alliance. Les experts des PCU mis à disposition par l'OTAN, les Alliés et les bureaux et comités d'étude des PCU ont apporté une aide essentielle aux Partenaires en développant leurs capacités en matière de PCU. En tant que représentant spécial du secrétaire général pour le Caucase et l'Asie centrale, je suis bien placé pour le constater, lorsque j'aide les Partenaires à créer des institutions PCU et des centres de gestion des crises, et à organiser des exercices de réponse aux situations d'urgence. Les PCU sont aussi un domaine dans lequel des Partenaires viennent en aide à d'autres Partenaires - des pays comme la Finlande et la Suède proposant, par exemple, des stages complets dans le cadre du partenariat pour la paix.

Les PCU ont également largement contribué à faire progresser le partenariat plus près de chez nous au siège de l'OTAN. Grâce à une politique d'ouverture maximale, le programme des PCU s'est révélé, au fil des ans, un excellent banc d'essai qui a permis de faire évoluer les procédures de prise de décision de l'Alliance de manière à y associer davantage les Partenaires. Aujourd'hui, les pays partenaires peuvent participer à la plupart des activités, débats et décisions de l'OTAN relatifs aux PCU. Grâce à cette politique d'ouverture, le programme des PCU a non seulement permis aux Partenaires de s'approprier davantage un aspect important de la sécurité de l'Alliance, mais il a également joué un rôle crucial en encourageant l'Alliance elle-même à faire preuve de créativité dans l'adaptation de ses procédures. La création, en 1998, du Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe (EADRCC), avec la participation pleine et entière des Partenaires, en est un exemple parmi d'autres. Ce centre, que l'OTAN et ses partenaires euro-atlantiques possèdent et exploitent en commun illustre la façon dont les PCU peuvent renforcer la capacité de l'OTAN à gérer les crises tout en faisant progresser l'important objectif politique qui consiste à faire participer les Partenaires aux efforts communs en matière de sécurité.

Forts de leur succès en tant que programme axé sur le partenariat, les PCU devraient continuer de jouer un rôle de premier plan dans la politique d'ouverture de l'OTAN. Dans le contexte de la transformation rapide de l'Alliance et de l'évolution de ses partenariats, il sera nécessaire de s'adapter en permanence aux changements de priorités de l'OTAN. Du fait que l'Alliance se concentre sur les régions stratégiquement importantes que sont le Caucase et l'Asie centrale, qu'elle renforce le dialogue et la coopération avec les pays du littoral méditerranéen, qu'elle noue des liens avec des États de la région du golfe Persique, et, surtout, qu'elle continue de diriger des opérations exigeantes dans les Balkans et en Afghanistan, le programme des PCU doit s'adapter en conséquence.

Les perspectives d'un engagement des Partenaires réussi et constant sont considérables. Avec son importante réserve de compétences qui va de la protection contre les agents radiologiques à la sécurité des infrastructures en passant par la gestion des crises, les PCU de l'OTAN peuvent jouer un rôle essentiel de catalyseur et de soutien des réformes menées en Asie centrale et dans le Caucase. En Afghanistan, où l'OTAN non seulement dirige les opérations de la FIAS mais est également engagé dans un vaste programme de coopération avec le gouvernement afghan, les PCU pourraient se révéler un instrument essentiel pour l'exploitation et la coordination des compétences et de l'aide apportées par les pays aux autorités afghanes. Le long du littoral méditerranéen et dans la région du golfe Persique, les pays partenaires pourraient tirer un énorme profit des conseils directs et ciblés de l'OTAN en ce qui concerne la protection civile, le soutien civil aux forces armées, le transport civil et la logistique, tous domaines couverts par le programme des PCU.

Répondre à ces priorités représentera sans nul doute un défi, dans un contexte où les ressources sont déjà très sollicitées. L'Alliance dispose cependant d'outils efficaces permettant d'organiser, d'harmoniser et de hiérarchiser l'aide concrète aux Partenaires. Les plans d'action individuels pour le Partenariat (IPAP), qui mettent l'accent sur une relation bilatérale plus étroite entre l'Alliance et plusieurs pays partenaires, fournissent un cadre utile permettant d'apporter le soutien de l'OTAN et un soutien bilatéral coordonnés aux réformes des institutions, et de renforcer le dialogue politique. L'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie, le Kazakhstan et le Moldova ont établi de tels plans avec l'OTAN ; la Bosnie-Herzégovine et le Monténégro suivront sous peu. Le programme de coopération afghan et les programmes de coopération individuels avec des pays partenaires de la région

du Golfe sont d'autres exemples de coopération personnalisée, adaptée de manière à répondre à des priorités spécifiques au pays ou à la région. Un engagement envers des acteurs aussi variés requiert une grande souplesse, la capacité d'identifier rapidement le type de compétence utile, et la capacité de mener un travail de suivi ciblé. Les bureaux et comités d'étude des PCU, piliers du savoir-faire de l'OTAN en matière de PCU, devraient être en mesure de relever ce défi. D'autres organismes pourraient également avoir un rôle plus important à jouer. Par exemple, l'EADRCC pourrait non seulement servir d'organe de coordination opérationnelle mais aussi fournir aux Partenaires des avis spécialisés et des conseils sur les réactions en cas de catastrophe et sur la gestion des crises. À cet égard, le programme d'exercices de l'EADRCC, qui est sans doute le meilleur du genre dans la zone euro-atlantique, pourrait servir de point de départ.

Les PCU ont toujours fait partie des activités essentielles de l'Alliance. Ils sont même susceptibles de gagner en importance, à mesure que l'OTAN s'adapte aux défis du XXI^e siècle, notamment aux fortes exigences posées par l'engagement à long terme en faveur de la stabilisation de l'Afghanistan. Il en va de même avec la dimension « partenariat » des PCU. Faisant fond sur le remarquable niveau d'engagement des Partenaires et sur les mécanismes exceptionnels dont il dispose pour accéder aux compétences des Alliés et des Partenaires, le programme des PCU doit avoir pour objectif de conserver son rôle de pionnier du partenariat. Je suis certain qu'en utilisant les nouveaux outils de partenariat et en réagissant avec souplesse aux changements de priorités de l'OTAN, les PCU sont en mesure de relever le défi.

Le programme « La science au service de la paix » de l'OTAN

Le programme « La science au service de la paix » de l'OTAN permet régulièrement à des scientifiques et à des experts des pays de l'Alliance et des pays partenaires de participer à des programmes d'intérêt commun. Il vise à contribuer à la sécurité, à la stabilité et à la solidarité entre pays en appliquant les derniers développements scientifiques à la résolution de problèmes. Le projet décrit ci-après présente un intérêt pour les activités des PCU dans le domaine de l'état de préparation aux catastrophes.

RISQUES SISMIQUES ET SÉCURITÉ DANS LES BALKANS - HARMONISATION DES CARTES DE L'ALÉA SISMIQUE POUR LES BALKANS OCCIDENTAUX



Le sud de l'Europe est l'une des régions du continent où l'activité sismique est la plus forte et, de ce fait, les tremblements de terre dévastateurs y sont fréquents. De nombreuses initiatives de collaboration scientifique qui existaient entre les pays de la région ont été interrompues après l'éclatement de la République de Yougoslavie. Il est par ailleurs indéniable que l'insuffisance des crédits affectés à la recherche scientifique a une incidence négative sur les institutions régionales qui mènent des recherches sismologiques. Des progrès ont cependant été réalisés ces quinze dernières années, en Europe et à l'échelle mondiale, dans les études consacrées au génie parasismique et à la sismologie appliquée, ce qui a entraîné d'importantes améliorations et modifications des réglementations en la matière. Les Balkans occidentaux et les pays avoisinants ont la chance de se trouver dans une région qui connaît actuellement une croissance économique rapide. Aussi doivent-ils se préoccuper très activement de réviser leurs politiques d'atténuation des risques sismiques afin de combler le fossé qui les sépare des autres pays européens et du reste du monde.

Le projet « La science au service de la paix » (projet SfP) de l'OTAN, lancé en octobre 2007, vise à fournir des cartes de l'aléa sismique pour les Balkans occidentaux, qui soient compatibles et cohérentes avec la sismicité caractérisant l'Europe et les pays voisins. Ce projet servira en outre de parfait point de départ à l'adaptation des dispositions techniques aux normes définies par l'Union européenne. Cette initiative bénéficie à six pays partenaires de l'OTAN : l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine*, le Monténégro et la Serbie. Des scientifiques turcs, grecs et slovènes dans les domaines du génie parasismique et de la sismologie contribuent aussi au projet en apportant leurs compétences respectives. Par cette initiative, l'OTAN répond en outre à une demande de coopération dans le domaine de la sécurité environnementale, dont chaque pays des Balkans a fait sa priorité.

Les activités scientifiques et techniques menées dans le cadre du projet ont progressé rapidement depuis le lancement de ce dernier. Deux ateliers ont déjà eu lieu - l'un à Ig (Slovénie) et l'autre à Skopje (ex-République yougoslave de Macédoine*) - pour traiter de questions telles que la constitution d'un catalogue régional des tremblements de terre, l'échange de données sismiques et l'acquisition de nouveaux instruments sismiques grâce à des fonds OTAN. De jeunes scientifiques des pays participants ont aussi été formés à l'évaluation des risques sismiques au moyen de calculs de probabilités. Un autre atelier, qui se tiendra en mars 2008 en Croatie, mènera le projet plus avant.

La collaboration scientifique a grandement amélioré la coopération entre les partenaires du projet. Le fait de renforcer la coopération conjointe et la coordination dans le domaine de l'aléa sismique constituera aussi une étape importante pour que les partenaires s'intègrent davantage dans les cercles européens de la sismologie appliquée d'ingénierie et du génie parasismique. Pour l'essentiel, ces activités influenceront positivement sur les politiques nationales de gestion des catastrophes propres à chaque partenaire du projet.

* La Turquie reconnaît la République de Macédoine sous son nom constitutionnel.

Portrait d'un expert civil de l'OTAN

L'ossature des Plans civils d'urgence (PCU) de l'OTAN est constituée de quelque 350 experts de la zone euro-atlantique, issus de l'industrie, des milieux d'affaires et des administrations et services publics. M. Sandström (Suède) est l'un des experts appelés à donner aux autorités militaires de l'OTAN des avis sur l'utilisation efficace des ressources civiles pendant les phases de planification et d'exécution d'une opération de l'OTAN. Ces experts peuvent également, en cas de crise, donner des avis aux autorités nationales sur des questions telles que les CBRN et la gestion des conséquences.



M. BJÖRN SANDSTRÖM, ANALYSTE PRINCIPAL DES QUESTIONS DE SÉCURITÉ, AGENCE SUÉDOISE DE RECHERCHE POUR LA DÉFENSE (FOI)

Depuis 2004, M. Sandström est expert dans le domaine de la protection contre la menace radiologique et nucléaire pour le Comité médical mixte de l'OTAN. À la demande du SHAPE, il a fourni des avis sur les matières radioactives et leurs effets au cours du récent exercice Steadfast Jaw. Cela fait presque trente ans que M. Sandström, aujourd'hui âgé de 55 ans, travaille en qualité de civil au sein de l'Agence suédoise de recherche pour la défense (FOI).

Il a débuté dans cette agence en 1978 en tant qu'assistant de recherche et a successivement occupé de nombreux postes différents.

« Ce qu'il y a de bien à la FOI, c'est que l'on est généralement libre d'y évoluer en menant différents types de travaux, et non pas seulement des travaux de recherche fondamentale. Le fait d'avoir eu la chance, dans le cadre de mon travail, d'être confronté à de nombreux aspects différents des agents CBRN constitue vraiment un atout lors de mes interventions en tant qu'expert de l'OTAN. »

M. Sandström a obtenu son doctorat de biologie physique à l'université d'Uppsala en 1990 à la suite de recherches sur la protection cellulaire contre les effets des rayonnements ionisants et des radicaux libres. Sept ans plus tard, il a été nommé professeur assistant en chimie clinique expérimentale à l'université d'Umeå dans sa ville natale, où se situe le département de la FOI pour la défense et la sécurité CBRN.

Aujourd'hui, il est principalement responsable, au niveau national, de l'analyse des menaces radiologiques et nucléaires. Il observe de près les incidents survenus à travers le monde et lors desquels des substances radioactives ont été perdues, volées ou illégalement manipulées. Il est actuellement le seul expert à ne pas être médecin sur les quelque dix membres que compte le Groupe d'experts médicaux pour les incidents radiologiques et nucléaires relevant du Comité national suédois de la santé et du bien-être, l'une des deux autorités suédoises ayant une responsabilité auprès des PCU de l'OTAN.

M. Sandström participe en qualité d'expert civil aux activités des groupes de travail de l'OTAN depuis que ceux-ci ont été ouverts aux pays du Partenariat. Il dirige la délégation de la Suède lors des réunions du Sous-groupe SIBCRA (Sous-groupe sur le prélèvement et l'identification des agents biologiques, chimiques et radiologiques). Son expérience au sein du SIBCRA lui a d'ailleurs permis de devenir, en 2003, le seul responsable en chef d'un pays partenaire à participer aux tout premiers essais faisant intervenir des agents radioactifs réels, essais qui ont été organisés par l'OTAN à Bourges (France).

M. Sandström a aussi été associé aux activités de sensibilisation aux risques environnementaux et industriels qui sont susceptibles de peser sur la santé des soldats au cours et à la suite d'opérations de maintien et d'imposition de la paix, ainsi que sur la santé du personnel civil d'assistance qui intervient dans les zones touchées par des catastrophes naturelles. Ces activités ont permis l'adoption d'une politique OTAN concernant ces risques.

« Évidemment, la population présente dans de telles zones est elle aussi exposée à ces risques. J'ai le sentiment que l'OTAN apporte une contribution importante à la protection de la population civile en période de crises. Heureusement, je n'ai encore jamais eu à conseiller les PCU en la matière. Tout est mis en œuvre pour éviter les catastrophes radiologiques ou nucléaires, mais nous devons être prêts à y faire face si, un jour, l'impensable se produisait. »

LE SAVIEZ-VOUS ?

À ce jour, 15 pays ont signé le mémorandum d'entente sur la facilitation des transports civils transfrontières d'importance vitale : Albanie, Allemagne, Arménie, Bulgarie, Croatie, Espagne, Finlande, Géorgie, Moldova, Norvège, Portugal, Slovénie, Suède, l'ex-République yougoslave de Macédoine*, Royaume-Uni. Il s'agit d'améliorer la rapidité et l'efficacité de l'assistance apportée aux victimes de catastrophes et de crises humanitaires, y compris celles provoquées par des incidents chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires (CBRN) au sein des pays du CPEA.

* La Turquie reconnaît la République de Macédoine sous son nom constitutionnel.



Le Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe (EADRCC)

Le Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe (EADRCC) est un organisme du Partenariat auquel Partenaires et Alliés participent sur un pied d'égalité. Oleg Pinsky (Ukraine) et Clas Herbring (Suède) travaillent comme administrateurs au sein de l'EADRCC ; ils ont été détachés par les autorités de leur pays en qualité de contributions nationales volontaires (VNC). La Suède et l'Ukraine ont toutes deux adhéré au Partenariat pour la paix (PPP) en 1994, et leurs contributions en personnel de grande qualité - comme Oleg et Clas - sont des exemples concrets du Partenariat en action.

LES ADMINISTRATEURS DE L'EADRCC ISSUS DE PAYS PARTENAIRES

Quelles sont vos principales responsabilités ?

Notre principale responsabilité consiste à maintenir en permanence un état de préparation tel que l'on puisse prendre des mesures immédiates en cas de situation d'urgence. L'EADRCC coordonne les réactions des pays du CPEA aux catastrophes qui se produisent dans la zone du CPEA et sert d'organe centralisateur pour l'échange d'informations concernant les offres et les demandes d'assistance en cas de catastrophe. Nous nous employons actuellement à développer les capacités de réaction de l'Alliance en cas de catastrophe et à faciliter le déploiement rapide de moyens nationaux en encourageant la conclusion d'arrangements sur des questions telles que le franchissement des frontières, le transit, le statut du personnel et des moyens déployés, etc. Nous participons également au processus de planification et menons des exercices sur le terrain et sur table en coopération avec d'autres organisations internationales, dans le but de promouvoir l'interopérabilité.

Clas Herbring élabore actuellement un guide de planification des exercices sur le terrain et sur table et coordonne la mise en œuvre d'un logiciel pour l'exercice UUSIMAA 2008 qui se tiendra prochainement en Finlande. Oleg Pinsky est chargé de développer l'utilisation du système d'information géographique (GIS) au sein de l'EADRCC, mettant en place une installation de visioconférence. Oleg prépare également la participation de l'EADRCC à l'exercice sur table annuel civilo-militaire « Rough&Ready 2008 », accueilli par l'Ukraine et parrainé par les États-Unis.



Clas Herbring



Oleg Pinsky

Avez-vous été associé à des opérations de l'EADRCC et quels enseignements en avez-vous tirés ?

En 2007, nous sommes intervenus dans trois situations d'urgence liées à des incendies de forêt en Albanie, en Bulgarie et dans l'ex-République yougoslave de Macédoine*.

Cela nous a beaucoup aidés à mieux comprendre comment fonctionne l'EADRCC.

Nous avons ainsi pu voir par nous-mêmes quel est le rôle de l'EADRCC, qui sert de centre d'échange d'informations et qui coordonne les réactions des pays du CPEA en cas de catastrophe.

* La Turquie reconnaît la République de Macédoine sous son nom constitutionnel.

Comment percevez-vous le fait de travailler dans un environnement international ?

Un environnement international de 49 pays est très exigeant, mais très intéressant. La Suède et l'Ukraine comptent parmi les 23 pays partenaires de l'OTAN, et chaque Partenaire a conclu un accord particulier avec l'Organisation. En travaillant à l'EADRCC, nous parvenons à mieux comprendre les structures de l'OTAN et la nature éminemment politique de celle-ci en tant qu'organisation. Compte tenu du nombre important de personnes qui, au siège de l'OTAN, travaillent pour les missions des pays auprès de l'OTAN, l'impact diplomatique et l'importance du volet politique y sont beaucoup plus marqués que dans les pays.

L'un des aspects les plus intéressants du travail est l'interaction dans le cadre du Haut Comité pour l'étude des plans d'urgence dans le domaine civil et des bureaux et comités d'étude. Lorsque l'EADRCC mène des exercices internationaux, nous mettons en œuvre les outils et résultats pertinents obtenus dans les groupes de travail des différents PB&C. Les exercices internationaux constituent le cadre idéal pour tester de nouvelles idées et structures, et il y a toujours moyen de faire mieux.

Le statut de VNC d'un pays partenaire comporte-t-il des contraintes ?

Dans l'ensemble, notre travail ne diffère pas de celui des VNC des pays alliés, même si l'on peut faire quelques distinctions. Par exemple, les VNC de pays partenaires ne peuvent pas participer à toutes les réunions. Parfois nous n'avons pas accès à certaines zones ou à certains ordinateurs ou documents faisant l'objet de restrictions. Voilà quelques considérations importantes qu'il convient de garder à l'esprit et parfois, nous sentons que notre marge de manœuvre est limitée.

Comment percevez-vous la coopération avec d'autres organisations internationales ?

Il est très important, à des fins de coordination en cas de catastrophe, d'avoir des contacts avec d'autres structures internationales, telles que le Centre de suivi et d'information (MIC) de l'UE et le BCAH des Nations Unies. Ainsi, nous avons eu une réunion avec le MIC, au cours de laquelle nous avons fait le point sur certains développements et sur nos expériences respectives. Nous travaillons en étroite coopération avec le BCAH, ce qui est essentiel en cas de catastrophe de grande ampleur. Étant donné que nos organisations respectives font dans une certaine mesure double emploi s'agissant de leur rôle de coordination, la coopération est vitale et importante pour l'avenir.

Quels sont les avantages liés au statut de VNC d'un pays partenaire ?

En travaillant pour l'EADRCC, nous acquérons une expérience inestimable dans le domaine du partage d'informations, de la gestion des situations d'urgence et des opérations de secours en cas de catastrophe dans la zone du CPEA. Cela nous offre une excellente occasion d'en apprendre davantage sur les procédures permanentes de demande et de réception d'une assistance internationale. Ces procédures sont désormais intégrées dans les plans de circonstance des pays dès lors que des opérations internationales de secours doivent être menées dans ces pays. Cela contribue réellement à développer, à l'intention du personnel de nos ministères les activités que nous avons l'intention d'organiser dès notre retour au pays à la fin de notre mission auprès de l'EADRCC. Nous avons largement mis à profit notre participation aux activités pratiques du Centre, et les enseignements que nous avons tirés contribueront à renforcer la coopération future et l'état de préparation aux situations d'urgence.



LES LIGNES DE COMMUNICATION TERRESTRES VERS L'AFGHANISTAN

Le Centre interallié de coordination des mouvements (AMCC) du SHAPE est depuis de nombreuses années un client important des bureaux et comités d'étude (PB&C) chargés des transports. Des relations étroites ont été tissées et entretenues grâce à une communication et à des contacts permanents. Les PB&C chargés des transports fournissent à l'AMCC toutes sortes d'informations visant à soutenir le processus OTAN de planification des mouvements pour les opérations et les exercices. En outre, ils aident le SHAPE en lui fournissant des avis en matière de reconnaissance pendant des opérations et des exercices, l'exercice le plus récent étant Steadfast Jaguar, en 2006. Les PB&C ont été largement sollicités pour fournir des avis détaillés sur le marché et des options pour les mouvements à l'appui des plans et des opérations de circonstance. Ils ont également contribué au développement des lignes de communication, élément logistique vital pour le soutien des opérations. L'importance de ces efforts est parfaitement illustrée par une étude récente du Bureau d'étude des transports intérieurs de surface (PBIST) sur les lignes de communication terrestres vers l'Afghanistan, thème du présent article.

Depuis les débuts de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) en Afghanistan, la plupart des équipements, fournitures et personnels sont acheminés par la voie aérienne, l'Afghanistan étant un pays enclavé sans accès direct à des ports maritimes. Le transport aérien stratégique est non seulement une ressource très limitée au sein de l'OTAN, mais c'est aussi un mode de transport très coûteux. En outre, la combinaison de facteurs tels que le terrain, le climat, l'infrastructure des mouvements, la situation politique dans les pays limitrophes et les questions de sécurité fait du transport un défi de taille !

Début 2003, le Centre interallié de coordination des mouvements du SHAPE a demandé au Bureau d'étude des transports intérieurs de surface (PBIST) de faire le point sur les lignes de communication terrestres potentielles à l'appui de la FIAS. Le président du PBIST, qui était alors M. Robert Cousins, a lancé ce projet avec le soutien du conseiller de haut niveau du PBIST, M. Tony Hurst. Le Centre interallié de coordination des mouvements a reçu un rapport intermédiaire peu de temps après, en mai 2003. L'étude a ensuite été présentée au Groupe mouvements et transports en janvier 2004. Celui-ci a alors demandé au PBIST d'étendre l'étude aux lignes de communication situées en Afghanistan. Des travaux particulièrement approfondis ont suivi, et le rapport final a été publié en mai 2004. Des actualisations ont été proposées en février 2005 et mars 2007.



Les transports en Afghanistan : un défi de taille !

L'intérêt de cette étude sera d'autant plus évident que l'on prendra en compte le caractère global du contenu de celle-ci. Il s'agit bien plus que d'une simple énumération de routes et de voies ferrées.

Premièrement, l'étude contient des facteurs de planification détaillés concernant les transports de surface. Deuxièmement, elle fournit des précisions sur les infrastructures ferroviaires et routières d'Afghanistan et leur capacité, sur les documents de transit et sur le franchissement des frontières. Troisièmement, elle comprend une description détaillée des lignes de communication de quatre itinéraires différents : la Pologne, la Turquie, la Finlande et le Pakistan. Ces lignes de communication reposent sur des arrangements commerciaux intermodaux existants articulés autour de plaques tournantes. Enfin, l'étude présente également les estimations de coûts et les procédures d'accès au marché local.

Les actualisations de cette étude ont encore renforcé l'intérêt de celle-ci. En 2005, l'expérience acquise par l'OTAN et ses pays membres a conduit à l'élaboration de trois options possibles, à savoir des lignes de communication septentrionales, centrales et méridionales. L'actualisation de 2007 mentionne en outre l'utilisation de la ligne de communication méridionale par le Royaume-Uni et offre de nouvelles informations sur le transport ferroviaire vers l'Afghanistan, ainsi que sur l'amélioration des routes dans le pays.

Pour preuve de la précision et de l'utilité de cette étude, disons simplement que plusieurs pays utilisent une ou plusieurs lignes de communication terrestres et ont économisé des sommes considérables. Il est évident que l'étude du PBIST s'avère extrêmement utile tant pour l'OTAN que pour ses pays membres, et qu'elle est toujours considérée comme la meilleure source d'information sur ce sujet.

La coopération avec d'autres organisations internationales figure parmi les grandes priorités de l'OTAN. L'OTAN a décidé que chaque année, un exercice international de grande envergure devrait permettre d'améliorer la coopération avec tous ceux qui voudront bien y participer. Chaque situation d'urgence majeure sollicite de manière excessive les capacités existantes. Grâce à des organisations telles que l'ONU, le CICR, l'AIEA, l'OIAC et l'OMS, notamment, la coopération potentielle sur le plan civil a fait des progrès considérables.

La Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (IFRC)



LE MOMENT EST VENU DE FAIRE PREUVE D'ANTICIPATION CONCERNANT LES QUESTIONS D'ORDRE JURIDIQUE EN RAPPORT AVEC LA COOPÉRATION EN CAS DE CATASTROPHE

Lorsqu'une catastrophe majeure dépasse largement les capacités de résistance d'un pays, la vie et la dignité des communautés dévastées peuvent dépendre de la fourniture, par la communauté internationale, d'une assistance adéquate au moment adéquat. Malheureusement, très peu de gouvernements ont mis en place des cadres juridiques visant à faciliter et à réglementer l'assistance internationale dont ils pourraient avoir besoin en cas de catastrophe.

Il en résulte des goulets d'étranglement prévisibles dans les opérations de secours ; cela peut aller de problèmes de visas, de formalités de douane, d'exemptions fiscales et d'autorisations de transport jusqu'à des questions de responsabilité et d'enregistrement auprès des autorités locales. Dans le même temps, l'absence de réglementation et de contrôle entraîne également de plus en plus un afflux de marchandises indésirables et inappropriées et la fourniture de services de qualité médiocre par certains acteurs internationaux. Il devient de plus en plus difficile de maintenir une approche adaptée à ces questions, compte tenu de l'accroissement et de la diversité des acteurs internationaux intervenant dans le domaine de la réaction en cas de catastrophe. Comme l'a fait observer Bill Clinton, ancien président des États-Unis et envoyé spécial du secrétaire général des Nations Unies pour les pays affectés par le tsunami, « le moment qui suit une crise n'est pas le bon moment pour créer de nouvelles institutions [et] établir de nouvelles politiques et de nouveaux cadres juridiques ».

Au niveau international, il n'existe aucun traité exhaustif portant sur ces types de questions juridiques et assurant une coordination satisfaisante entre les acteurs, mais plutôt une mosaïque d'accords, de mécanismes et de codes qui laissent des vides importants. Certaines organisations régionales, comme l'OTAN, bien avancé dans la mise en place de système et d'accords destinés à faire sauter les verrous bureaucratiques et à améliorer la coordination des efforts déployés par leurs États membres pour apporter un soutien. Mais la solution à de nombreux problèmes de réglementation passe uniquement par l'entrée en vigueur d'une législation interne efficace dans les pays touchés.

Ces quelques dernières années, la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a étudié ces questions et a mené des consultations intenses dans le monde entier avec des gouvernements, des sociétés nationales

Les PCU au sein des autres organisations internationales

de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, des organisations régionales, des agences des Nations Unies, des ONG et d'autres parties prenantes. Cela a donné lieu aux « Lignes directrices relatives à la facilitation et à la réglementation nationales des opérations internationales de secours et d'assistance au relèvement initial en cas de catastrophe » (disponibles sur le site www.ifrc.org/idrl).

S'inspirant de traités, de directives et d'accords existants (en particulier du Mémorandum d'entente de l'OTAN sur la facilitation des transports civils transfrontières d'importance vitale, très complet), ces lignes directrices font des recommandations aux gouvernements sur les types de facilités juridiques qu'ils devraient accorder à ceux qui apportent une assistance internationale en cas de catastrophe, et sur les types de conduite et de coopération qu'ils devraient attendre en retour. En novembre 2007, les lignes directrices ont été adoptées à l'unanimité par les États parties aux Conventions de Genève et par les composants du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à la 30e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

On peut espérer que ces lignes directrices permettront de compléter les efforts menés par des organisations telles que l'OTAN, en aidant les gouvernements à résoudre ces questions dans leurs cadres juridique et institutionnel nationaux avant que la prochaine catastrophe majeure ne se produise. Ces communautés touchées par des catastrophes n'en méritent pas moins.



Crédits : Yoshi Shimizu, Fédération internationale

Les PCU au sein des autres organisations internationales

Les activités des PCU de l'OTAN n'étant pas menées en vase clos, on trouvera dans le tableau ci-dessous des liens utiles avec d'autres organisations qui jouent elles aussi un rôle actif dans ce domaine.

ORGANISATION	SITE WEB
Commission européenne	http://ec.europa.eu/environnement/civil
	http://ec.europa.eu/dgs/justice_home/terrorism/dg_terrorism_en.htm
Centre de contrôle et d'information pour la Protection civile (MIC) de la Commission européenne	http://ec.europa.eu/environnement/civil/prote/mic.htm
Office d'aide humanitaire de la Commission européenne (ECHO)	http://ec.europa.eu/echo/index_en.htm
Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH) des Nations Unies	http://ochaonline.un.org
Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)	http://osce.org
Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)	http://iaea.org
Centre des incidents et des urgences (CIU) de l'AIEA	http://www-ns.iaea.org/tech-areas/emergency/incident-emergency-centre.htm
Manuel de l'AIEA destiné aux premiers intervenants en cas d'urgence radiologique	http://www-ns.iaea.org/tech-areas/emergency/emergency-response-actions.asp
Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC)	http://www.opcw.org

ACTIVITÉS DANS LE DOMAINE DES PCU

On trouvera ci-dessous une liste des activités qui seront menées prochainement par d'autres organisations internationales :

ORGANISATION	ACTIVITÉ	DATE	LIEU
Commission européenne	Séminaire sur le renforcement de la coopération avec les pays candidats et les Balkans occidentaux dans le domaine de la protection civile	24-26 février 2008	Bled, Slovénie
École et centre d'entraînement du génie de l'armée de terre	Stage sur les opérations de secours humanitaire en cas de catastrophe	10-15 mars 2008	Izmir, Turquie
QG du Commandement des forces alliées interarmées de Naples	Séminaire sur la coopération civilo-militaire dans le cadre d'opérations : niveaux tactique et opérationnel	mars 2008	Naples, Italie
Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC)	Deuxième atelier sur l'assistance et la protection régionales pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes	31 mars - 4 avril 2008	Buenos Aires, Argentine
OIAC	Réunion d'examen de la Convention sur la sûreté nucléaire	14-25 avril 2008	Vienne, Autriche
OIAC	Stage de protection civile sur la protection contre les armes chimiques	21-25 avril 2008	Slovenská Lupca, Slovaquie
Groupe international pour la recherche et l'information sur la reconstruction après une catastrophe	4 ^e conférence internationale : « Instaurer la résilience : comment reconstruire de façon efficace après une catastrophe »	30 avril - 2 mai 2008	Christchurch, Nouvelle-Zélande

De plus amples informations sont disponibles sur ePRIME, le système d'information, de gestion et d'échange en temps réel pour le Partenariat.

Si vous souhaitez contribuer à aPerÇU, le bulletin d'information des PCU, veuillez vous adresser à Clare Roberts, PCU, siège de l'OTAN : cepd@hq.nato.int